

Mallet-Dupan, qui, appuyé sur des pièces originales, a ici vengé la cour romaine (1). Dans son *histoire de l'Astronomie moderne*, Bailly s'est expliqué ainsi sur la conduite du Saint-Office : « Nous ne devons pas juger cette faute avec les lumières de « notre siècle. Le système de Copernic n'avait alors de par-
« tisans qu'en Allemagne... La foule des astronomes était
« contraire (2). » Bailly, le premier président de la Constituante, peut-il être soupçonné d'avoir voulu flatter la cour romaine ?.. Ce même Galilée, pour avoir enseigné une nouvelle théorie sur la chute des corps graves, fut d'abord bafoué par les anciens docteurs, ses collègues, ensuite dénoncé aux magistrats et forcé, comme un novateur, de quitter la ville de Pise; lorsqu'il annonça ensuite sa découverte des satellites de Jupiter, il fut traité de visionnaire; faudrait-il pour cela déclamer sans cesse contre les corporations savantes ?

Ainsi donc, toute la sévérité de la cour romaine ne tendait qu'à réprimer les commentaires de Galilée sur l'Écriture sainte en faveur du système de Copernic, et non pas sa doctrine sur la rotation de la terre; cela est tellement vrai qu'en 1620, le tribunal du Saint-Office porta un décret pour permettre d'enseigner le système de Copernic comme hypothèse; Copernic lui-même, convaincu de l'incertitude des sciences humaines, ne l'avait jamais envisagé autrement; malgré toutes les faveurs dont jouit aujourd'hui le système de Copernic, beaucoup de savants sont loin de le regarder comme une démonstration; sans parler de Bernardin de Saint-Pierre, on peut voir 1° des *observations* sur cette matière imprimées à Paris chez Berton, en 1778; 2° le *Journal historique et littéraire*, 1^{er} juin 1786; 3° le *Dict. historique*, Augsbourg, 1781, article COPERNIC.

(1) Voy. le *Mercur de France* du 17 juillet 1784, n° 29, ou bien le *Dictionnaire de Théologie*, par Bergier, articles MONDE et SCIENCE.

(2) Tom. II, pag. 131; 1791, in-4°.